

# Le médecin cantonal, trait d'union entre médecine et autorité publique



- 1 Giulietti I, Cassis I. Il Medico Cantonale – Dalla sua istituzione ai giorni nostri, 1924–2008. Publié par Storia Medica Ticinese, Taverne. Zurich: Pro Litteris; 2009. Le livre peut être commandé à l'Ufficio del medico cantonale: dss-umc@ti.ch
- 2 Martin J. Médecin cantonal – Pourquoi, comment, pour quoi? Bull Méd Suisses. 1986;67:1724–8.
- 3 Martin J. Quand il s'agit d'apprécier, d'arbitrer, de conseiller ... Expérience d'un médecin cantonal. Bull Méd Suisses. 1998;79:480–3.
- 4 Martin J. Médecin et politique – Vie et société vues sous des angles différents. Bull Méd Suisses. 2002;83(24):1243–8.

\* Jean Martin est ancien médecin cantonal vaudois et membre de la rédaction du BMS.

Les lecteurs du BMS connaissent Ignazio Cassis. Il a été un excellent médecin cantonal tessinois de 1996 à 2008 ainsi que, de 2001 à 2009, président de la Société suisse de santé publique (aujourd'hui Santé Publique Suisse). Polyglotte comme nos compatriotes italophones savent l'être, scientifiquement compétent, cordial. On sait aussi qu'il est entré au Conseil national; c'était en juin 2007 pour une fin de législature mais, quelques mois plus tard, il a créé la surprise outre-Gothard (me dit-on) en étant brillamment réélu. Il est actif depuis lors sous la Coupole fédérale tout en assumant aussi la vice-présidence de la FMH. Le senior qui écrit ces lignes a envie de dire «Allez les jeunes» (de moins de 50 ans)!

Avec la contribution importante de Ivo Giulietti, historien autodidacte de la médecine, auteur de six volumes de la Collana «Storia Medica Ticinese», le Dr Cassis vient de publier «Il Medico Cantonale» [1], préfacé par Thomas Zeltner, directeur de l'OFSP. Le premier chapitre traite de la santé au Tessin depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle: narration substantielle rappelant des événements importants, comme plusieurs épidémies (on y parle de variole, de malaria), et les décisions des autorités. Puis c'est la création du poste de médecin cantonal en 1924; un chapitre donne des portraits détaillés des cinq confrères qui ont occupé cette fonction jusqu'aujourd'hui, ainsi que de leurs adjoints. Toute cette première partie, la plus grande de l'ouvrage, fourmille d'intéressants documents historiques. Les chapitres IV et V sont de la plume d'I. Cassis, sous les titres «Le médecin cantonal à l'œuvre» (où il veut bien faire référence à ma propre expérience – [2, 3] et «La santé publique». On y note en particulier le «Decalogo attitudinale per il Medico Cantonale»!

La fonction de médecin cantonal a été établie d'abord pour la lutte contre les maladies infectieuses, qui reste importante comme le montrent des soucis actuels (grippe-saisonnière et AH1N1-, SRAS, rougeole, VIH/sida, hépatites), mais elle s'est beaucoup élargie. Une dimension majeure du job est le fait d'être «Tra medicina e politica». En effet, quasi quotidiennement, il y a un travail nécessaire de traduction: pour expliquer au Conseiller d'Etat chargé de la santé, aux collègues non-médecins du Service de la santé publique, à des élus, à des chefs de service de l'Etat, les enjeux des questions médico-sanitaires qui se posent. Et, dans l'autre sens, le médecin cantonal peut jouer un rôle de valeur en ayant le contact avec ses confrères praticiens et la société cantonale de médecine.

Etant entendu, point important, que son rôle n'est pas d'être l'ambassadeur du corps médical qui défendrait les intérêts de la corporation auprès des pouvoirs publics. Tout en connaissant la médecine et la manière de travailler du médecin – ce qui lui permet d'être un interprète –, son souci est l'intérêt général. D'une façon qui peut paraître vaniteuse, je disais «mon patient, c'est la collectivité cantonale». Dans le colloque singulier de l'activité médicale, on se réfère à *Salus aegroti suprema lex*. Or, d'un point de vue de santé publique, cette loi suprême doit être vue sous un éclairage qui a changé. Tout en restant fidèle au mandat confié par le malade, on est tenu de garder à l'esprit l'importance du bon usage, pertinent et efficient, des ressources de la communauté. Dans plusieurs bâtiments officiels chez nous, on trouve bien en évidence *Salus publica suprema lex* (citée aux pages 150 et 206 de l'ouvrage). C'est un rôle du médecin cantonal – avec d'autres bien sûr – d'arriver à la bonne coexistence, mieux la mise en cohérence, de ces deux formules jumelles: l'une traitant du thérapeute devant son patient, l'autre des gouvernants par rapport à la population. On peut dire que médecin et politique ont un objectif semblable (*salus*) mais que leur patient/client, leur mandant, est une personne dans un cas, la communauté dans l'autre [4].

Pas possible ici d'évoquer l'ensemble des missions du médecin cantonal, que les confrères praticiens connaissent d'ailleurs, au moins en partie. En résumé, c'est un métier d'homme ou femme à tout faire, de *jack of all trades*. Et il importe qu'il soit crédible, convaincant et fasse preuve d'entregent. Qu'il ait le courage de défendre ses positions tout en sachant négocier. Un peu de sens stratégique et tactique est utile. Il se pourrait aussi – ici un peu de politique fiction – que la fonction mène plus loin. On disait du dernier Conseiller fédéral tessinois qu'il avait «studiato da Consigliere federale sin dalla giovane età», tant il avait axé sa vie sur cet objectif. Ce n'est pas le cas d'Ignazio Cassis, qui a étudié d'abord la médecine et la santé publique; mais, assumant son devoir déontologique d'une formation continue (Fortbildung) adéquate, il est capable d'acquérir des compétences dans un domaine différent. Sera-t-il celui qui inaugurera la certification complémentaire FMH (Fähigkeitsausweis) de membre du Gouvernement fédéral?

Jean Martin\*